

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 158 portant remaniement du Budget local 1960 de la Côte Française des Somalis

n° 158

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1960

Date de publication
19 septembre 1960

Date du numéro
30 septembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les prévisions de recettes de l'exercice 1960 sont modifiées et arrêtées comme suit : Le Total des Recettes est arrêté à 1.047.090. (en milliers de Francs) Art. 2. — Les prévisions de dépenses de l'exercice 1960 sont modifiées et arrêtées comme suit : Le total des dépenses est arrêté à : 1.047.090. Art. 3. — Là délibération n° 136 du 28 avril 1960 est abrogée. Les dépenses provisoirement imputées sur les crédits ouverts par cette délibération feront l'objet des réimputations nécessaires par décision du Ministre des Finances. Art. 4 — Le Ministre des Finances procédera. par décision à la répartition des crédits nouveaux arrêtés par la présente délibération à l'intérieur des chapitres et exceptionnellement en ce qui concerne les dépenses communes par virement de chapitre à chapitre.

Le Président de la Commission Permanente, OMAR KAMIL WARSAMA. Le Secrétaire de la Commission Permanente, OMAR IBRAHIM HADOM.